

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 9 novembre 2020 portant maintien dans un grade et un emploi
d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2030125A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 13 février 2018 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Aymeric Di Giorgio (NIGEND : 413962 – NLS : 8172100 – NID : 9798800533) est maintenu au grade de lieutenant, en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi de psychologue clinicien « conseiller technique régional » au sein du commandement de la gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa (988), pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} juin 2021.

Article 2

L'intéressé reste rattaché au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
O. COURTET